



Détermination du salaire de base moyen de référence

Par **gillesds**, le **09/12/2012 à 19:35**

Bonjour,rrnJe vous interpelle concernant la détermination du salaire moyen de base servant de référence pour le calcul de la retraite du régime général de la CARSAT car je suis en désaccord avec la Caisse.rnJe suis retraité de la fonction publique et je perçois une retraite sur la base de 159 trimestres sur 164 exigées pour le taux plein.rnQuant au régime général, j'ai 32 trimestres pour 164 exigées.rnLa CARSAT prend en compte les salaires perçs d'étudiant quand j'ai travaillé un mois alors que j'ai peu gagné mais qui compte pour 1 trimestre validé, quelle compte pour une année complète pour déterminer le salaire moyen. Ainsi ma retraite se trouve diminuérnJe voudrais que la CARSAT "gomme" ou efface, ces trimestres qui ne sont pas des années pleines, pour ne prendre en compte que les années pleines comportant 4 trimestres dans la même année, pour déterminer le salaire moyen de base.rnrnEst ce que mon raisonnement est valable et est-il possible que la Caisse se range à mon avisrrnJe vous remercie pour votre réponse rncordiales salutations